

Communiqué de Presse

Paris, le 4 avril 2008

CP/COM/NH/08/10

Renforcement du français au sein de l'Union européenne L'OIF signe un accord avec la Lettonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) vient de conclure le 31 mars à Riga, avec les autorités lettones, en partenariat avec la Communauté française de Belgique et la France, un mémorandum pour le renforcement des capacités de travail en français des diplomates et fonctionnaires lettons en charge des dossiers européens.

Signé par le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, et par le Ministre des Affaires étrangères letton, Maris Riekstins, le Secrétaire d'État aux Affaires européennes de la République française, Jean-Pierre Jouyet et le Délégué de la Communauté française de Belgique en Lettonie, Daniel Menschaert, cet accord porte sur trois ans. Il permettra aux fonctionnaires et diplomates lettons de participer à des cours de français à Bruxelles et dans 24 capitales européennes, à des séminaires d'échanges d'expériences sur les affaires communautaires, à des sessions de préparation en français aux réunions du Conseil européen.

Poursuivant activement son appui à l'enseignement du français, la préservation de son statut et de son usage dans les organisations internationales, l'OIF compte à ce jour 13 mémorandums signés avec les États européens dont trois accords avec les pays baltes, la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie. Ce programme de coopération mis en place par l'OIF concerne annuellement 13 000 fonctionnaires de 26 pays européens, avec un budget de 2 300 000 €. Il est déployé grâce à des accords cadres conclus entre l'OIF et les organismes de formation dans les capitales européennes : écoles normales d'Administration, Instituts diplomatiques des ministères des Affaires étrangères et d'Institutions de formation à la fonction publique.

Sept projets francophones permettent ainsi la formation de fonctionnaires du Collège d'Europe de Bruges et de Natolin, de l'École d'Administration de Sofia, de l'Institut européen de Maastricht, de l'École nationale d'administration polonaise (KSAP), de l'Institut diplomatique de Bulgarie, de l'Académie diplomatique de Zagreb. L'Alliance française de Bruxelles-Europe organise également des sessions de cours de français pour les conseillers des représentations permanentes des États auprès de l'Union européenne et les journalistes accrédités auprès des institutions européennes.

L'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie pour le renforcement des capacités de travail et de négociation en langue française des diplomates et hauts fonctionnaires des pays de l'Europe centrale et orientale s'est largement développé ces dernières années : en 2005, l'OIF signait des mémorandums avec la Hongrie et la Slovénie, suivis en 2006 par la Bulgarie, la Lituanie, la Slovaquie, la Croatie, la République tchèque, l'Estonie et l'Autriche. L'an dernier, Chypre, la Grèce et la Roumanie rejoignaient également cet important programme.

Plus d'informations : www.francophonie.org

Direction de la Langue française, de la Diversité culturelle et linguistique

Stéphane Lopez : stephane.lopez@francophonie.org

L'OIF compte 55 États et gouvernements membres et 13 pays observateurs.

CONTACTS PRESSE

Organisation internationale de la Francophonie

Anissa Barrak, chef du service de communication anissa.barrak@francophonie.org

Nathalie Heneman, chargée des relations médias nathalie.heneman@francophonie.org Tél. : (+33) 1 44 37 32 52